Image not found or type unknown

Droit de visite petit enfant

Par **Cla**, le **18/01/2019** à **16:24**

Bonjour

J'ai un jugement qui me prive de droit de visite et correspondance des petits enfants avec 3000 € de dépens

Cause conflit entre parent et grands parents qui refuse d'etre rejeté de la famille

Le juge ne veut pas entrer dans les causes du conflit et privilegie l'interet de l'enfant

Est t''il judicieux de faire appel

Par **youris**, le **18/01/2019** à **18:41**

bonjour,

effectivement dans ce genre de litige, c'est l'intérêt de l'enfant qui prime.

concernant l'appel, c'est votre avocat qui connait votre dossier, qui peut répondre.

le jugement ne vous prive pas de votre droit de visite puisque les grands parents ne disposent pas de ce droit.

si le juge vous a condamné aux dépens, il doit y avoir une raison.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés